



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

# Décision

**N° 2023/02/03**

**Objet : Convention de prestation de service « Aide à l'archivage » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard – Année 2023**

Le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

**Vu** la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment en son article 25,

**Vu** la délibération N°2022/04/29 du 20 avril 2022 déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, une partie des attributions du Conseil de Communauté, et notamment pour « *prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les engagements financiers pour la Communauté de communes en son nom ou en qualité de délégataire sont inférieurs ou égaux à 20 000 € HT* »,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gard en date du 10 décembre 2010 fixant le tarif de la prestation « Aide à l'archivage » à 250 Euros la journée d'intervention,

**Considérant** la nécessité de poursuivre la fonction d'archivage des documents administratifs de la Communauté de communes de Petite Camargue,

## DECIDE

**Article 1 :** De signer une convention de prestation de service pour l'année 2023 avec le Centre de Gestion du Gard nécessaire à la bonne organisation de la fonction d'archivage de l'Administration Communautaire.

**Article 2 :** De prévoir une mise à disposition du CDG 30 de son archiviste pour une durée de 10 jours pour l'année 2023.

**Article 3 :** De régler, au titre du budget de la Communauté de communes, le montant de la prestation de service due au CDG 30, à savoir la somme de 2500 Euros.

**ARTICLE 4 :** Cette décision fera l'objet d'une information en séance du Conseil de Communauté, sera inscrite au registre des délibérations du Conseil de Communauté et fera l'objet d'une publication sur le site de la Communauté de communes de Petite Camargue.

Expédition en sera adressée à Madame la Préfète du Gard et à Monsieur le Trésorier.

Fait à Vauvert, le 1<sup>ER</sup> février 2023.

**Le Président,**

**André BRUNDU**

